



Madame, Monsieur,

2018 aura été pour le projet Bretagne Très Haut Débit une année de profondes transitions qui détermineront son avenir à court, moyen et long terme.

Tout au long de ces douze mois, j'ai eu de nombreux échanges avec beaucoup d'entre vous concernant la réalisation des déploiements en cours mais aussi sur la préparation des phases suivantes. Souhaité en début d'année 2018, le processus d'industrialisation de la construction du réseau public de fibre optique est désormais sur de bons rails.

Le consortium industriel chargé de concevoir et de réaliser les phases 2 et 3 de BTHD sera connu au printemps. Nous passerons alors dans une nouvelle période active d'études afin d'engager au plus vite les travaux de cette deuxième phase, tout en étant au cœur des travaux de déploiement de notre phase 1.

A ce propos, nous pouvons déjà tirer un bilan des premières prises installées. Les bretons éligibles à la fibre optique l'ont largement adopté. Les chiffres de commercialisation sont bien meilleurs qu'espérés au début du projet.

Ces bonnes nouvelles ne doivent pas occulter la réalité de certaines situations vécues en Bretagne concernant l'accès à internet à un débit confortable. Il y a, je le sais, de nombreux territoires qui sont encore sous les 8Mbit/s – voire même sous les 3Mbit/s. Et les attentes sont nombreuses de la part des citoyens et entreprises.

C'est pourquoi j'ai demandé au Comité syndical de Mégalis Bretagne de m'autoriser à proposer aux Présidents d'intercommunalités une nouvelle vague de montées en débit dans certains territoires bretons, qui permettront d'apporter une solution d'attente à ces territoires encore mal desservis.

L'avenir de la Bretagne passe par un développement équilibré de nos territoires. En 2019, nous continuerons à faire du projet Bretagne Très Haut Débit un vecteur de cet aménagement juste et nécessaire.

Loïc Chesnais-Girard,
Président de la Région Bretagne,
Président de Mégalis Bretagne

A la une

Bouygues Télécom arrive sur le réseau public breton de fibre optique



Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour objectif de déployer la fibre optique à 1,2 million de foyers, entreprises et sites publics.

L'ensemble des collectivités bretonnes a confié la maîtrise d'ouvrage du projet à Mégalis Bretagne pour la construction du réseau public régional en fibre optique, et à THD Bretagne, filiale d'Orange, pour l'exploitation et la commercialisation du réseau.

Après Orange fin 2016, c'est au tour de Bouygues Telecom de pouvoir commercialiser ses offres fibre sur le réseau public breton.

Dans les zones concernées par le projet Bretagne Très Haut Débit (60% de la population, 90% du territoire breton), les foyers et entreprises raccordables pourront souscrire bientôt à une offre soit auprès de Bouygues Telecom soit auprès d'Orange.



Mégalis Bretagne

Syndicat mixte de coopération territoriale, Mégalis Bretagne rassemble les 59 intercommunalités, les 4 départements et la Région Bretagne autour de deux missions : le développement de l'administration numérique et l'aménagement numérique du territoire.

Pour cette dernière mission, Mégalis Bretagne construit un réseau public de fibre optique de 1,2 millions de prises, raccordant 90% du territoire breton et 60% de la population. Ce sont les opérateurs privés qui se chargent de déployer dans les zones denses (type Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc...).

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les étapes clés

Des premières études à l'utilisation du très haut débit internet par les particuliers et les entreprises, de nombreuses étapes doivent être franchies.

Délai de prévenance :

Délai légal imposé par le régulateur (l'ARCEP) permettant à tous les fournisseurs d'accès à internet (FAI) qui le souhaitent de se positionner sur le réseau BTHD afin de pouvoir commercialiser leurs offres.



3 mois

Prise de rendez-vous avec un technicien



Entre 2 et 6 semaines

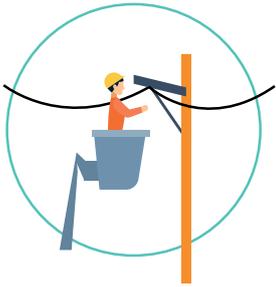
3. Commercialisation

Les foyers, entreprises et sites publics raccordables concluent un contrat avec un des fournisseurs d'accès à internet présents sur le réseau breton.



2. Travaux

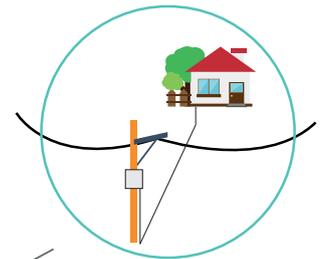
Les entreprises déploient et installent les infrastructures et les câbles de fibre optique sur les infrastructures existantes (centraux optiques, armoires de rue, ...) jusqu'au point de branchement optique.



Environ 1 an *

4. Raccordement

Un technicien vient raccorder le logement (ou l'entreprise) au point de branchement optique. Il installe à cette occasion une prise optique dans le local desservi ainsi que la box du fournisseur d'accès à internet choisi.



1. Études

Les entreprises repèrent l'ensemble des locaux à desservir et analysent les réseaux existants (fourreaux, poteaux...).



Environ 1 an *

5. Utilisation

Les usagers peuvent naviguer sur internet avec un accès au très haut débit (le débit proposé dépend de l'offre commerciale souscrite).



* Les durées affichées sont bien entendu indicatives. Elles peuvent varier en fonction de la spécificité de chaque commune.

Des aléas peuvent intervenir au cours des travaux :

- Problème d'égagement qui entrave le déploiement aérien (voir ci-contre)
- La négociation des emplacements des armoires de rue avec la commune, leur intégration paysagère avec les architectes des bâtiments de France
- La charge de travail des sous-traitants et leurs difficultés à recruter une main d'oeuvre qualifiée.
- ...

Objectif 100% fibre optique jusqu'à l'abonné

La fibre optique est une technologie d'avenir permettant de délivrer des débits aujourd'hui largement supérieurs à 100 Mbit/s, voire jusqu'à 1 000 Mbit/s en l'état actuel des technologies (avec des possibilités d'évolution encore à l'avenir, de façon exponentielle). Elle est vouée à remplacer progressivement la technologie cuivre (le réseau téléphonique), soumise à des contraintes ne permettant pas de garantir le très haut débit pour tous.

Une solution d'attente

Malgré cela, de nombreux territoires bretons sont encore en attente de l'arrivée du haut débit (au moins 8 Mbit/s). Conscients de cet enjeu, le comité syndical de Mégalis Bretagne s'est prononcé en faveur d'une solution d'attente pour les territoires où la fibre optique ne sera pas déployée avant 2023, à savoir une nouvelle vague de montées en débit.

Ces opérations consistent en un réaménagement du réseau cuivre en apportant la fibre optique jusqu'à un sous-répartiteur et en conservant le réseau cuivre actuel pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Cette solution permet d'atteindre, dans certaines zones, des débits proches de 30Mbit/s.



Toutefois, cette solution n'est pas utilisable partout pour des raisons techniques ou financières. C'est une solution intermédiaire en attendant la généralisation de la couverture fibre optique jusqu'au domicile. Les intercommunalités bretonnes concernées par une ou plusieurs montées en débit sur leur territoire se prononcent actuellement sur l'opportunité, d'engager ou non, ce type de travaux.

Les autres solutions proposées par les opérateurs

Réseaux hertziens :

Accès internet par ondes radios : satellite et 4G fixe. Nécessite l'installation d'une antenne.



Mobile :

Partout où il y a une bonne couverture à l'intérieur des bâtiments en 3G/4G, il est possible d'utiliser son abonnement mobile pour surfer sur Internet, en transformant son mobile en modem wifi/4G.



Focus Pratique

« L'élagage »

Le déploiement du réseau de fibre optique s'appuie autant que faire se peut sur les infrastructures déjà existantes. A ce titre, il peut se faire en aérien sur des poteaux télécoms ou électriques existants.

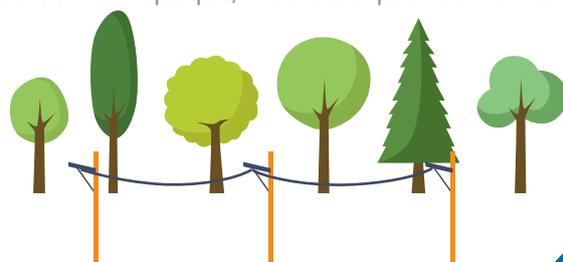
Pour que les entreprises de travaux puissent assurer ce déploiement aérien, il faut que l'élagage soit réalisé le long du réseau. Comme le prévoit la loi du 7 octobre 2016, l'élagage d'un ou plusieurs arbres sur le domaine privé débordant sur le domaine public est obligatoire et du ressort du propriétaire.

Le rôle du Maire est déterminant pour assurer le bon déroulé du déploiement puisque c'est lui qui a le devoir d'informer les particuliers de ce besoin d'élagage et, si besoin le cas échéant en utilisant son autorité de police, réaliser l'élagage aux frais du particulier.

S'il n'est pas réalisé, le déploiement de la fibre peut être « gelé » et les usagers impactés (parfois plusieurs dizaines de prises en aval du point de blocage) ne pourront pas bénéficier de la fibre.

L'élagage est un enjeu au moment du déploiement du réseau de fibre optique, mais aussi pour sa maintenance dans les années à venir.

* Plus d'information sur www.megalisbretagne.org



ZOOM SUR ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

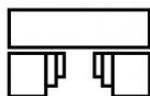


Fiche d'identité :

Président : Luc Gallard

Nombre d'habitants : 26 539

Nombre de communes membres : 16



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



3 questions à Loïc Godet Maire d'Amanlis, Vice-Président de Roche aux Fées Communauté

Quelle a été l'implication de la communauté de communes dans le projet Bretagne Très Haut Débit ?

Roche aux Fées Communauté a impulsé un travail important pour le développement du numérique. Cela a permis d'aboutir à un projet d'aménagement numérique du territoire comportant trois volets : le déploiement de la fibre, les équipements informatiques et les usages associés.

Pour ce qui concerne le premier volet, une information auprès des élus des 16 communes a été très importante et indispensable pour qu'ils s'approprient les différentes technologies (WiMax, satellite, ADSL, VDSL, montée en débit, fibre optique).

La commission numérique a compris la nécessité que soit réalisé un inventaire complet des infrastructures existantes, propriété des collectivités. D'autre part, en se projetant dans le futur, il a été décidé, malgré le surcoût, de conduire une expérimentation d'enfouissement de la fibre en milieu rural pour diminuer les divers coûts d'entretien (accotement, infrastructures) et contenir la pollution visuelle. C'est la première fois que cela s'effectue au niveau breton.

Quelles ont été vos priorités dans la territorialisation des trois phases du projet ?

Le territoire Roche aux Fées Communauté, à grande majorité rurale, comportait des zones blanches. Avec ce constat nous avons décidé dans une première étape d'équiper deux zones par une MED (Montée En Débit), ce qui a permis à 772 foyers de bénéficier d'un débit d'au

moins 8 Méga bits/sec.

Ensuite le déploiement de la fibre a été priorisé sur les zones rurales où les débits sont les plus faibles. D'ailleurs d'un point de vue économique c'est dans ces zones que les abonnements sont les plus élevés.

Les cœurs de ville seront fibrés en dernier. Le choix des élus s'est fait à partir des éléments opposables de l'Observatoire France Très Haut débit

Quels sont les projets sur votre territoire en lien avec l'arrivée de la fibre optique ?

Nous travaillons sur les usages induits par l'arrivée du très haut débit car le numérique fait partie du quotidien. Dans une logique de développement et d'aménagement du territoire, un espace de coworking et un Fablab (laboratoire de fabrication) s'ouvriront prochainement à Janzé. Cet ensemble a pour vocation d'offrir une large gamme de services pour toutes les personnes souhaitant bénéficier d'un lieu dédié à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la fabrication numérique. La présence du très haut débit est donc un facteur essentiel pour répondre au télétravail, aux besoins des entreprises et des citoyens.

Enfin nous construisons pour les 16 communes un réseau informatique mutualisé pour préparer l'avenir avec une infrastructure hyperconvergée. Tous les serveurs seront regroupés à la communauté de communes qui sera le seul point d'entrée à internet. Un tel réseau performant et sécurisé est indispensable pour renforcer la mutualisation des services entre les communes et permettre aussi au monde rural d'être innovant.